

**Travailler sans endroit ni horaire fixes (Plaats-
en tijds_onafhankelijk werken ou « PTOW ») dans un
Département Chancellerie et Gouvernance
publique**



Table des matières

- ▶ Travailler sans endroit ni horaire fixes (« PTOW »)
- ▶ Implémentation dans le Département Chancellerie et Gouvernance publique
- ▶ Évaluation « PTOW » et Activity and preferred based





- ▶ Human Resources
- ▶ ICT
- ▶ Environnement de bureau

« **PTOW** »

Circulaire « PTOW »

Travail sans endroit ni horaire fixes

Les autorités flamandes optent pleinement pour le « travail sans endroit ni horaire fixes » (« PTOW »), ce qui signifie que tout membre du personnel des pouvoirs publics flamands dont la fonction s’y prête peut désormais choisir lui-même où et quand il préfère travailler. La préoccupation principale dans ce contexte est de garantir la qualité de la prestation de service. Les fonctionnaires restent bien entendu suffisamment disponibles et joignables pour les citoyens et les collègues.

Le 16 mai 2014, le Gouvernement flamand a pris acte de la [Circulaire Travail sans endroit ni horaire fixes](#). Les autorités flamandes franchissent ainsi une nouvelle étape pour faire évoluer le télétravail vers le travail sans endroit ni horaire fixes.

Travailler sans endroit ni horaire fixes dans le Département Chancellerie et Gouvernance publique

- ▶ Département Chancellerie et Gouvernance publique
- ▶ Épaule le Ministre-Président et le Gouvernement flamand
 - « Center of Government » (en ce compris les conseillers en prévention, le Fonds flamand des Calamités, Statistiek Vlaanderen, la Team Vlaams Bouwmeester et les services des Gouverneurs)
- ▶ 270 membres du personnel, dont 240 à « Herman Teirlinck »
- ▶ Organisation en réseau autonome

Travailler sans endroit ni horaire
fixes dans le Département
Chancellerie et Gouvernance
publique

→ Cadre conventionnel ICT

→ Cadre conventionnel « PTOW

→ Aménagement de bureau VAC
Brussel



Cadre conventionnel ICT (2016)

Groupe de travail « Lieu de travail numérique »

Le département Chancellerie et Gouvernance publique prévoit un lieu de travail numérique où des moments de contact, concertation, communication, partage de connaissances et collaboration sont possibles, peu importe où un collègue travaille.

Ce qui nécessite :

- **hardware** : ordinateur portable, smartphone...
- **software** : SharePoint, Lync, Yammer, OneDrive, Office (mail et agenda inclus)...
- **connectivité** : connexion au réseau, accès à internet, abonnement de téléphonie mobile...

Cadre conventionnel « PTOW » (2016)

Groupe de travail « Bien-être »

- Un cadre conventionnel par département basé sur de bonnes pratiques
 - Toolbox Ago : RA tool HNW
 - Delagrangé, H. (2014). "Wat als we nieuw gaan werken?" Dossier d'information. Brussel: Stichting Innovatie & Arbeid
 - Droit de parole du personnel
 - Approbation Commission d'évaluation et de suivi
 - ...
- Régime spécifique par équipe

Cadre conventionnel « PTOW » (2016)

Delagrangé : avantages « PTOW »

- Répond à la demande du travailleur de bénéficier d'une plus grande flexibilité, principalement en travaillant à domicile.
- Compense les inconvénients qu'un travailleur ressent dans un bureau ouvert - absence de calme et de vie privée, p.ex. - avec, à la clé, d'éventuels problèmes de concentration.
- Permet à l'employeur de réaliser des économies sur les frais d'hébergement.
- Le travail à domicile a un impact positif sur les problèmes de mobilité

Cadre conventionnel « PTOW »

(2016)

Delagrangé : inconvénients « PTOW »

- Le lien avec l'entreprise ou l'organisation est moins fort.
- La communication est moins bonne.
- Ceux qui restent au bureau ressentent des effets négatifs. Lorsque des problèmes se posent, ils ne peuvent pas en discuter en face à face avec leurs collègues qui travaillent chez eux. En restant au bureau, ils sont encore plus souvent dérangés pendant leur travail.
- Rupture de l'équilibre travail-vie privée. Il peut arriver que le temps de travail empiète sur la sphère privée.

Cadre conventionnel « PTOW » (2016)

- Toutes les fonctions
- Horaire de travail flexible
 - 38 heures/semaine
 - Minimum 6 heures/jour et maximum 9 heures/jour
 - Entre 6 heures et 20 heures
- Sans endroit fixe
 - Réunions en équipe
 - Équipes : joignables entre 8h30 et 17h00
 - Sécurité et santé sur le lieu de travail
- Agenda Outlook
 - Numéro de téléphone - numéro de GSM
 - Lieu
 - Vacances
 - Dates et heures irrégulières

Cadre conventionnel « PTOW »

(2016)

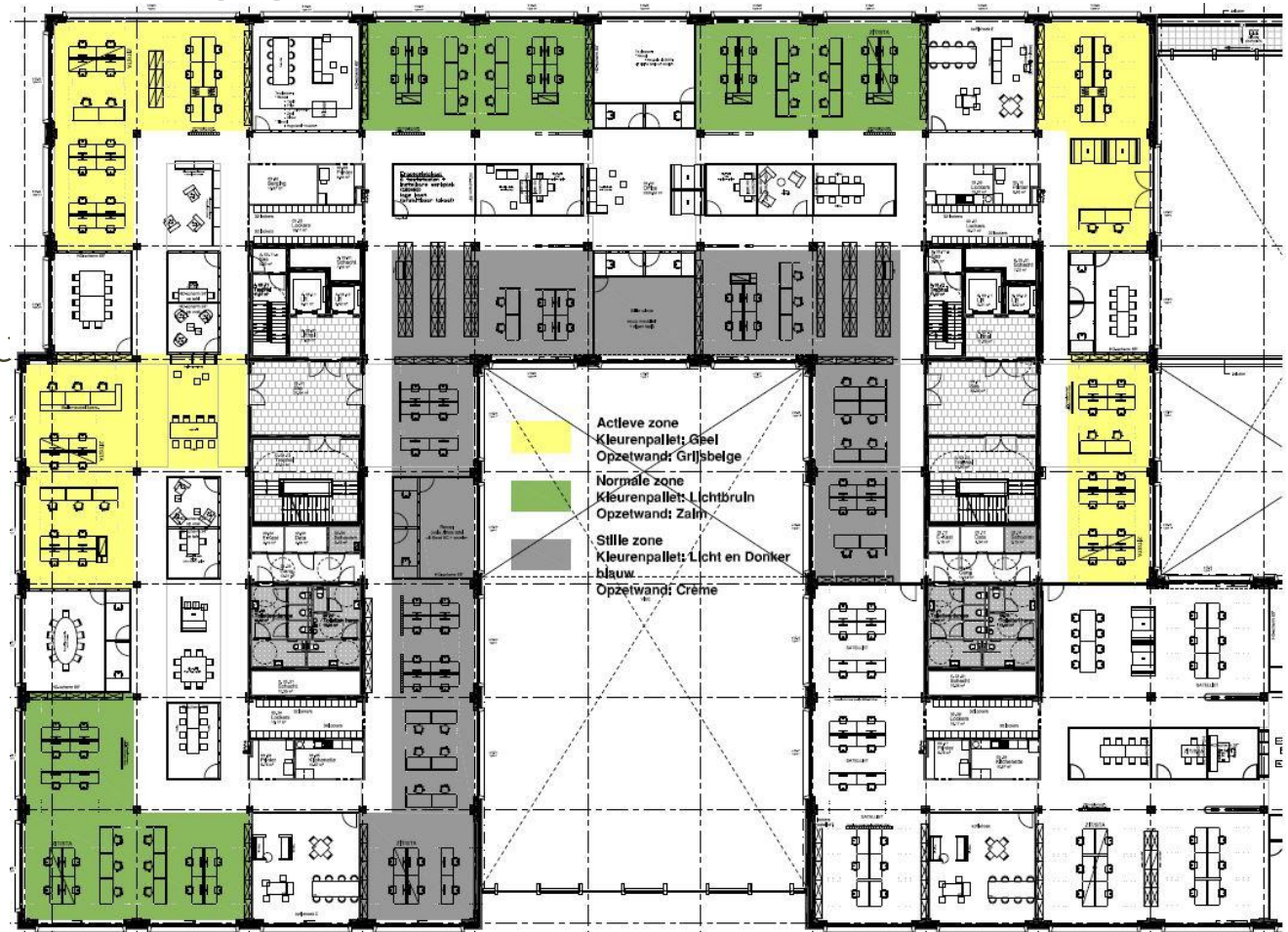
- Indemnité : 20 euros/ mois
Déclaration sur l'honneur
- Enregistrement dans Vlimpers (à l'avance)
- Politique de bien-être du Département Chancellerie et Gouvernance publique en matière de sécurité et santé au travail, en particulier les exigences en matière de travail sur écran
- Les régimes en matière de congé, maladie et accident de travail restent d'application
- Les équipes veillent à créer suffisamment de moments de contact.

Aménagement de bureau - Activity and preference based working (2017)

- déménagement
- bureau ouvert
- clean desk
- nous choisissons notre lieu de travail (au bureau, pas au bureau, zone, type de lieu de travail...) indépendamment des équipes
- en fonction des tâches que nous avons planifiées et de nos préférences personnelles
- cadre conventionnel zones de travail

Aménagement de bureau : des zones pour chaque type d'activité

- ▶ Actives
- ▶ Calmes
- ▶ Silencieuses



Accords par zone de travail

	Zone de travail active	Zone de travail calme	Zone de travail silencieuse
Se saluer longuement	V	V	X
Avoir un entretien informel = ne concernant pas le travail, mais les loisirs/la famille/la santé, etc.	V	(V) Bref = poser une question et recevoir la réponse, ne pas commencer à raconter une histoire (si vous dérangez les autres plus longuement, vous allez vous asseoir ailleurs)	X
Poser une question	V	(V) Bref = poser une question et recevoir la réponse, ne pas commencer à raconter une histoire (si vous dérangez les autres plus longuement, vous allez vous asseoir ailleurs)	X
Collaborer activement (sur un dossier, un projet, une tâche)	V	X	X
Se réunir (en équipe, groupe de travail, groupe de projet...) (y compris Skype avec haut-parleur)	X	X	X
Recevoir un appel téléphonique (via téléphone portable ou casque)	V	(V) (Bref) = donner une réponse à une question ; ou « je vous l'envoie par mail » ; ou « je vous rappelle plus tard à ce sujet »	(X) mettre le téléphone sur vibreur et sortir pour décrocher
Téléphoner soi-même (via téléphone portable ou casque)	V	(V) Bref (= poser une question et écouter la réponse : « sais-tu où est x/ce qu'est x » ; « pouvons-nous convenir d'un rendez-vous le jeudi x »)	X
Sonnerie et notifications (sons et vibrations)	(V) sonnerie, pas de notifications	(V) sonnerie, pas de notifications	(X) vibreur uniquement

Évaluation « PTOW »

- Question : est-il important pour moi de pouvoir travailler sans endroit fixe?
(119 réponses)
 - 39,5 % sont d'accord
 - 50,4 % sont tout à fait d'accord
- Question : est-il important pour moi de pouvoir travailler sans horaire fixe
(119 réponses)
 - 29,4 % sont d'accord
 - 61,3 % sont tout à fait d'accord
- **Question : le concept « PTOW » me permet de mieux harmoniser travail et vie privée
(118 réponses)**
 - 11 % ne sont ni d'accord ni pas d'accord
 - 28 % sont d'accord
 - 59,3 % sont tout à fait d'accord

Évaluation « PTOW »

Question : à quelle fréquence travaillez-vous à la maison sur une moyenne hebdomadaire ?

(121 réponses)

- 9,9 % ne travaillent en général jamais à la maison
- 38 % travaillent 1 jour par semaine à la maison
- 33,9 % travaillent 2 jours par semaine à la maison
- 5 % travaillent 3 jours par semaine à la maison

Question : depuis l'introduction du concept « PTOW », je reste suffisamment en contact avec mes collègues.

(118 réponses)

- 10,2 % ne sont pas d'accord
- 17,8 % ne sont ni d'accord ni pas d'accord
- 39,0 % sont d'accord
- 31,4 % sont tout à fait d'accord

